
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-
DE-LA-GATINEAU**

Séance d'ajournement de la session régulière du 21 septembre 2005 du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tenue à la salle de Wright à Gracefield le 12 octobre 2005, à compter de 16 heures 30.

Sont présents :

Conseillers/substituts

Normand LeBlanc
Laurent Fortin
Armand Hubert
Réjean Carle
Palma Morin
Evelyne Hubert
Réal Rochon
Gérard Coulombe
Adrien Noël
Raymond Lafrenière
Michael Francis
Robert Coulombe
Ronald Cross
Fernand Lirette
Roch Carpentier

Municipalités

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Déléage
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Rondeau, préfet, en présence de Monsieur Marc Langevin, adjoint à la direction générale. Monsieur Langevin assume le greffe de la session.

Ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est constitué des items reportés de la session régulière du 21 septembre dernier.

2005-R-AG341

Reprise de l'assemblée

Le conseiller Roch Carpentier, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que la présente session soit reprise.

ADOPTÉE

2005-R-AG342

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 août 2005

Le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le procès-verbal de la session régulière du 17 août 2005 tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Pour donner suite à un souhait des membres du conseil, la direction générale dépose un état des revenus et dépenses préparé par le service des Terres publiques intramunicipales. Cet état présente, toutefois, uniquement les données financières relatives aux contrats octroyés depuis 2003. Monsieur Robert Coulombe exprime son désir de connaître également l'ensemble des revenus et dépenses qui sont relatifs aux coûts d'opération du service des Terres publiques intramunicipales. La direction générale travaillera avec le service des TPI afin d'inclure ces données à l'état des revenus et dépenses. Celui-ci sera présenté de nouveau au conseil dans les meilleurs délais.

2005-R-AG343

TPI – Opérations forestières du secteur Northfield-Cameron – Vente de feuillus durs qualité sciage à Lauzon Ressources Forestières inc.

CONSIDÉRANT QUE des opérations forestières auront lieu à l'automne 2005 sur les lots 50 et 51, rang X, canton de Blake dans le secteur en titre ;

CONSIDÉRANT QUE les peuplements sur ces lots sont assez pauvres, mais que de faibles volumes de feuillus de qualité sciage seront tout de même générés ;

CONSIDÉRANT QUE *Lauzon Ressources Forestières inc.* offre à la MRC, pour l'achat de ces volumes, les mêmes prix qu'elle a offerts pour le secteur St-Laurent 2005-2006 ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'état actuel du marché, les prix offerts par Lauzon Ressources Forestières sont les meilleurs en ce qui a trait au bois de qualité sciage

CONSIDÉRANT QUE *Lauzon Ressources forestières* a cessé ses activités de sciage, le 29 août dernier, dans son usine de Maniwaki ;

CONSIDÉRANT la résolution 2005.R.AG236 par laquelle la MRC réagit à cette fermeture en demandant au ministre des Ressources naturelles que la ressource ligneuse rendue disponible suite à la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki de *Lauzon Ressources forestières* soit allouée pour transformation ou utilisation sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la vente des volumes de bois de qualité sciage provenant du secteur en titre s'est déroulé avant la fermeture de l'usine de Maniwaki des Industries Lauzon ;

CONSIDÉRANT de plus, que les volumes en cause sont estimés à 190 mètres cubes, soit un peu moins de 10 % des volumes totaux qui seront récoltés dans le secteur d'opération concerné ;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, plus de 90 % du bois récolté sera transformé dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité multiresource émanant de sa rencontre du 6 septembre 2005 à l'égard de la vente de bois dans ce secteur d'opération des TPI.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réjean Carle, appuyé par la conseillère Evelyne Hubert, propose et il est résolu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau conclue une entente de vente de bois feuillus de qualité sciage pour les volumes provenant des opérations forestières du secteur Northfield-Cameron avec *Lauzon Ressources forestières inc.* aux taux unitaires contenus au contrat découlant de la résolution 2005-R-AG213.

ADOPTÉE

2005-R-AG344

TPI – Exécution des opérations forestières du secteur Northfield-Cameron – Octroi du contrat 210905 à Entreprise forestière BM a/s de Monsieur Gabriel Miron

CONSIDÉRANT la conclusion du processus d'appel d'offres concernant l'exécution des opérations forestières en titre ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu trois soumissions leur égard ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions, le soumissionnaire recommandé par le comité multiresource en date du 6 septembre 2005 est *Entreprise forestière BM, a/s* de Monsieur Gabriel Miron.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Laurent Fortin, appuyé par le conseiller Palma Morin, propose et il est résolu que le contrat 210905 concernant l'exécution des opérations forestières dans le secteur Northfield-Cameron soit octroyé à *Entreprises forestières BM, a/s* de Monsieur Gabriel Miron selon les dispositions des documents de soumission concernés, lesquels sont réputés être annexés aux présentes pour en faire partie.

ADOPTÉE

2005-R-AG345

TPI – Opérations forestières des secteurs Déléage-Kensington et Northfield-Cameron – Vente de pin blanc à Scierie Bondu

CONSIDÉRANT QUE le service des TPI a procédé a un appel de prix sur invitation afin de vendre les volumes de pin blanc qui seront récoltés dans les secteurs en titre lors des opérations forestières 2005-2006 ;

CONSIDÉRANT QUE trois usines ont été contactées soient *Scierie Atlas* de Low, *Scierie Bondu* de Notre-Dame-de-Pontmain et *Bois Oméga* de Lac-Supérieur ;

CONSIDÉRANT QUE seule la *Scierie Bondu* a répondu à l'invitation de la MRC en soumettant un prix « bord de route » de 77 \$ du mètre cube ;

CONSIDÉRANT QUE ce prix est jugé raisonnable étant donné le marché actuel ;

CONSIDÉRANT QUE la *Scierie Bondu* accepte de conclure avec la MRC une entente d'achat à court terme et qu'une nouvelle entente à plus long terme pourrait être négociée avec tout acheteur potentiel lorsque le marché du pin blanc sera redevenu concurrentiel.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réal Rochon, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau conclue une entente de vente de bois de pin blanc avec la *Scierie Bondu* pour les volumes émanant des opérations forestières 2005-2006 des secteurs de Northfield-Cameron et de Déléage-Kensington à un taux « bord de route » de 77 \$ du mètre cube.

ADOPTÉE

2005-R-AG346

TPI – Entente d'exclusivité 2005-2008 pour la vente du bois de qualité pâte de diverses essences avec Louisiana Pacific, Division Maniwaki

CONSIDÉRANT QUE Louisiana Pacific, Division Maniwaki, est l'un des principaux acheteurs des volumes de bois générés sur TPI ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a négocié de gré à gré avec cette entreprise afin de conclure une entente d'exclusivité pour la vente des volumes de bois de qualité pâte des essences de peuplier, bouleau blanc, tilleul, pin blanc, pin rouge, mélèze, noyer et orme, et ce, sur un horizon de trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE les prix négociés sont les suivants :

		Peuplier	Autres essences
		(\$/m ³)	(\$/m ³)
Prix bord de route (\$/m ³)	2005-2006	29,26	28,81
	2006-2007	29,83	29,37
	2007-2008	30,41	29,94
Chargement (\$/tmv)	2005-2006	2,54	
	2006-2007	2,59	
	2007-2008	2,64	
Transport (\$/h)	2005-2006	73,70	
	2006-2007	75,17	
	2007-2008	76,67	

CONSIDÉRANT QUE ces prix sont raisonnables et assurent un marché pour le bois de pâte de feuillu qui constitue la plus grande partie des bois récoltés sur TPI.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau conclue en date des présentes avec *Louisiana Pacific, Division Maniwaki*, une entente d'exclusivité pour la vente du bois de qualité pâte des essences susmentionnées aux taux indiqués, pour une période de trois ans se terminant le 31 mars 2008.

ADOPTÉE

2005-R-AG347

TPI – Opérations forestières 2006-2007 – Octroi d'un contrat d'inventaire de 69 parcelles supplémentaires aux *Consultants forestiers Panaxe*

CONSIDÉRANT QUE les opérations forestières 2005-2006 dans le secteur Bois-Franc (lots 47 à 55, rang B, canton d'Egan) n'auront pas lieu avant l'été 2006 à cause d'un manque d'intérêt de la part des soumissionnaires dû à la trop faible quantité de bois à extraire en regard de la longueur du chemin à construire ;

CONSIDÉRANT QUE le service des TPI désire ajouter 69 parcelles d'inventaire supplémentaires à Bois-Franc sur lesdits lots 47 à 55, rang B, canton d'Egan afin d'agglomérer deux secteurs d'opérations en un seul et ainsi obtenir de meilleurs prix lors de la réalisation des opérations de coupe ;

CONSIDÉRANT QUE les 72 parcelles déjà réalisées dans ce bloc de lots ont été mesurées par les *Consultants forestiers Panaxe* pendant l'automne 2004 et que le service des TPI est très satisfait de la qualité de l'exécution de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE le taux demandé par les *Consultants forestiers Panaxe* pour l'inventaire des 69 parcelles additionnelles est de 68\$ par parcelle, représentant un total de 4 692\$.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau octroie un contrat d'inventaire de 69 parcelles, au taux de 68\$ par parcelle, aux *Consultants forestiers Panaxe* afin qu'ils complètent l'inventaire forestier amorcé à l'automne 2004 sur lots 47 à 55, rang B, canton d'Egan.

ADOPTÉE

2005-R-AG348

TPI – Octroi d'un contrat d'inventaire, de martelage et d'exécution d'une éclaircie commerciale pour une plantation de pin gris à Cayamant selon la méthode dite « des droits de coupe »

CONSIDÉRANT QUE le comité multiressource a exprimé le désir que des méthodes alternatives d'octroi de contrat de coupe soient expérimentées sur les TPI de façon à s'assurer de la qualité des travaux et de donner une chance à tous les entrepreneurs de soumissionner sur ce type de contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Société sylvicole de la Haute-Gatineau a présenté au comité multiressource, en date du 6 septembre 2005, la méthode dite « des droits de coupe », qu'elle applique sur les terres privées et qui vise à améliorer l'état de la forêt par des interventions plus fréquentes visant à prélever uniquement les arbres qui nuisent aux arbres démontrant un bon potentiel de croissance ;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode serait applicable à Cayamant où une plantation de pin gris vieille de trente ans est prête à être éclaircie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une proposition de la Société sylvicole de la Haute-Gatineau pour effectuer la procédure et par le fait même démontrer que la méthode est viable ;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode n'engendre pas de dépenses pour la MRC et que les revenus générés par les opérations seront déterminés par la qualité du peuplement et le volume à prélever ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un marché pour écouler le pin gris avec la compagnie Bowater.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau octroie un contrat d'inventaire, de martelage et d'exécution d'une éclaircie commerciale d'une plantation de pin gris à Cayamant à la Société sylvicole de la Haute-Gatineau de façon à tester une nouvelle méthode d'opérations forestières dite « Méthode des droits de coupe », méthode n'engendrant pas de dépenses et selon laquelle les revenus de la MRC seront déterminés par la qualité et le volume des arbres à récolter.

ADOPTÉE

2005-R-AG349

Congrès de la FQM 2006 – Réservation d'un bloc de chambres au *Royal Palace* de Québec

Le conseiller Laurent Fortin, appuyé par le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction générale à réserver, aux fins du Congrès de la FQM 2006, un bloc de 25 chambres ainsi que d'une suite corporative au *Royal Palace* de Québec au coût unitaire de 175 \$ par chambre pour une nuit. Il est de plus résolu d'effectuer le dépôt de sécurité requis par l'Administration de l'établissement.

ADOPTÉE

2005-R-AG350

Projet Large bande – Autorisation de paiement de factures jusqu'au 23 novembre 2005

CONSIDÉRANT QUE la construction du réseau de fibres optiques à large bande passante avance rapidement et que le maître d'œuvre du projet, la Commission scolaire des Haut-Bois de l'Outaouais, achemine à ses mandants, dont la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, une facturation continue relative à la construction du réseau ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC ne tiendra pas d'assemblée régulière au mois d'octobre vu la tenue des élections municipales générales ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas retenir le paiement des factures relatives au projet ne serait-ce que pour permettre son bon déroulement et d'économiser des frais d'intérêt.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Laurent Fortin, appuyé par le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau autorise le paiement des factures relatives au projet large bande à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et à *Fibre Picanoc* jusqu'au 23 novembre 2005 sous réserve de ne pas dépasser les limites budgétaires consenties pour le projet.

ADOPTÉE

2005-R-AG351

Participation au financement d'un poste de commissaire forestier régional – Réserve de crédits extrabudgétaires pour l'année 2005

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de la foresterie au Québec et dans la Vallée-de-la-Gatineau se retrouve dans une situation difficile et que les acteurs du milieu sont interpellés à s'interroger sur les actions et objectifs qui pourraient être mis de l'avant afin de faire face aux défis qui attendent la région ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière séance du conseil d'administration du CLD Vallée-de-la-Gatineau, celui-ci a résolu à l'unanimité de procéder à la recherche de financement et à l'engagement d'un commissaire forestier attitré au développement et à la mise en marché de la forêt val-gatinoise.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Réjean Carle, appuyé par le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau réserve des crédits extrabudgétaires de 25 000 \$, pour l'exercice financier 2005, aux fins de participer au financement d'un poste de commissaire forestier régional.

ADOPTÉE

2005-R-AG352

Clôture de la session

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Michael Francis, appuyé par le conseiller Fernand Lirette, propose et il est résolu que la présente session soit close.

Pierre Rondeau
Préfet

Marc Langevin
Secrétaire-trésorier
Adjoint à la
Direction générale